

## Accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, un accord « mature » qui méritera de grandir.

2025-02 Roissy, le 20 janvier 2025.

L'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été signé à l'unanimité des syndicats sol, navigants commerciaux et pilotes. C'est un accord qui fait consensus. Une volonté commune du législateur, de la Direction et des syndicats a permis de faire évoluer les mentalités et changer beaucoup de choses dans l'Entreprise.

C'est un combat sans fin, tout n'est pas aussi simple dans les relations entre collègues ou avec les managers.

Cet accord permet, encore aujourd'hui, d'apporter des évolutions positives :

- Des objectifs de parité renforcés
- 🔎 L'octroi d'une journée rémunérée pour le salarié dont la conjointe subit une fausse couche ou une interruption médicale de grossesse
- 乞 L'octroi d'une journée rémunérée pour la salariée qui subit une interruption volontaire de grossesse
- La simplification des modalités de pose de congés en amont pour les procédures d'adoption à l'étranger ou de gestation pour autrui

Nous ne ferons pas dans ce tract une liste à la Prévert, la rareté du nombre d'accords signé unanimement suffit déjà à convaincre du bienfondé de ce dernier.

Cependant, nous constatons combien le combat pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes reste d'actualité. Ce n'est pas le seul combat que nous menons.

FO a rappelé lors des négociations que la recherche d'égalité ne se limite pas au seul rapport femmes hommes. L'équité entre catégories de personnel ou encore la diversité des parcours méritent une attention particulière qui n'existe pas aujourd'hui.

## Notre devoir est de s'atteler à effacer les inégalités professionnelles

quelles qu'elles soient!





Christophe Malloggi Secrétaire général





